



Peyrolles-info

172

Conseil municipal du 5 février 2021

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffray, Pierre Hénon, Thierry Ponsin ;

Absent : Éric Reignier ;

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 17h35.

Le compte-rendu de la séance du 12 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

1. POINT PYLÔNE DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Le maire et le second adjoint ont été reçus par les services du département. Les 6 autres pylônes gardois du programme "zone blanche centre bourg" initié il y a 5 ans par l'État sont maintenant activés ou sur le point de l'être. Compte tenu des obstacles à l'électrification du pylône de Peyrolles opposé par certains propriétaires et de l'important retard qui en découle, le département nous propose d'abandonner ce programme et de nous insérer plutôt dans le nouveau programme de "couverture ciblée" (anciennement appelé "new deal") qui présente l'avantage d'une plus grande prise en charge des coûts par les opérateurs, d'une meilleure rapidité et efficacité. De plus, pendant la phase d'instruction administrative de ce dossier il serait possible de mettre en place une servitude d'utilité publique au profit de la construction de la ligne électrique pour garantir la faisabilité du pylône.

Après en avoir longuement discuté le conseil se prononce à regret pour l'abandon du programme "zone blanche centre bourg" et décide de postuler au programme dit "couverture ciblée".

2. REMBOURSEMENT DE FRAIS

Pour vérifier la visibilité du projet de pylône de manière plus précise qu'avec des drones qui dépendent de la précision de leur GPS il avait été décidé de mettre en place des ballons gonflés à l'hélium attachés par une corde aux différentes hauteurs envisagées pour ce pylône. Cet achat ne pouvant être fait directement par la mairie un conseiller municipal a avancé l'achat des ballons et d'une bouteille d'hélium pour un coût de 61,70 € qu'il convient de lui rembourser.

Accord unanime du conseil

Questions diverses :

- **Fibre :**
La Direction du développement numérique du territoire du département du Gard nous confirme que, malgré quelques retards dus à l'épidémie de coronavirus, ils maintiennent toujours leur objectif d'une ouverture du service à Peyrolles fin 2022. Le NRO (nœud de raccordement optique) d'où partiront toutes les connexions, sera à Saint-André-de-Valborgne (Capou), lui-même sera raccordé à internet via Lasalle.

La séance est levée à 19h

Compostage

La Communauté de communes continue de mettre à disposition des composteurs aux usagers du territoire qui en font la demande !

Petit rappel concernant la procédure de mise à disposition :

Un seul composteur par foyer.

Le coût de la mise à disposition est de 15€ (part non subventionnée restant à charge), par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Le chèque est à transmettre à :

Service Déchets

Bureau de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes

Le village

30124 l'Estréchure

A réception du chèque, le composteur sera commandé au SYMTOMA.

Sous 2 semaines, il sera mis à disposition dans la déchèterie la plus proche de l'utilisateur ou dans l'un des bureaux de la Communauté de communes (l'Estréchure ou Espérou).

L'utilisateur sera informé par SMS de la disponibilité du composteur.

Merci de renseigner les coordonnées téléphoniques lors de l'envoi du chèque.